



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2017-043

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2017

# Sommaire

## **Direction Régionale des Finances Publiques Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**

33-2017-03-30-004 - Décision d'arrêté de délégation de signature du 30 mars 2017 du Directeur Régional des Finances Publiques à ses agents à compter du 3 avril 2017 (13 pages)

Page 3

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE**

33-2017-03-27-011 - Arrêté portant composition de la commission départementale de réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au CDG de la Gironde ainsi que les collectivités non affiliées en vertu de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. (23 pages)

Page 17

33-2017-03-31-004 - Arrêté préfectoral en date du 31 mars 2017 portant dissolution du syndicat intercommunal de Belin-Beliet et Lugos pour le transport des malades et blessés (11 pages)

Page 41

33-2017-04-03-002 - Délégation de signature à M Samuel BOUJU sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde (5 pages)

Page 53

Direction Régionale des Finances Publiques  
Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde

33-2017-03-30-004

Décision d'arrêté de délégation de signature du 30 mars  
2017 du Directeur Régional des Finances Publiques à ses  
agents à compter du 3 avril 2017

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE NOUVELLE-AQUITAINE  
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

24 rue François de Sourdis  
33 060 BORDEAUX CEDEX

### Décision de délégations de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, modifié notamment par les décrets n° 2014 - 1564 du 22 décembre 2014, n° 2015 - 512 du 7 mai 2015 et n° 2015 - 1698 du 18 décembre 2015;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques, ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes et du département de la Gironde ;

#### Décide :

**Article 1-** Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables directs de la DRFiP et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente immobilière ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement

**Article 2-** De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- le contrôle budgétaire en région,
- le domaine et la gestion des patrimoines privés,
- l'homologation des rôles,
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales,
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente mobilière
- la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- la fonction d'ordonnateur secondaire (engagement – liquidation – certification du service fait – exécution BOP DRFiP 33 et actes relevant de la gestion de la cité administrative et du CSP),
- la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 3-** Délégation générale est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Yves JULIEN</b>, administrateur général des Finances Publiques, directeur chargé de la gestion publique,</li> <li>• <b>M. Thierry MOUGIN</b>, administrateur des Finances Publiques, directeur adjoint chargé de la gestion publique,</li> <li>• <b>M Bernard GEOFFROY</b>, administrateur des Finances Publiques, conseil aux décideurs publics,</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Michel MORVAN</b>, administrateur général des Finances Publiques, directeur chargé du pilotage et des ressources,</li> <li>• <b>M François DOUIS</b>, administrateur des Finances Publiques, directeur adjoint chargé du pilotage et des ressources,</li> <li>• <b>M. Jean-Guy DINET</b>, administrateur général des Finances Publiques, directeur chargé de la fiscalité,</li> <li>• <b>M. Angel GONZALEZ</b>, administrateur des Finances Publiques, directeur adjoint chargé de la fiscalité,</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2 et de tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.</p> <p><b>M. DINET</b> et <b>M. GONZALEZ</b> reçoivent seuls délégation pour signer les actes relatifs à l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales.</p> <p><b>M. DINET</b> reçoit seul délégation pour l'exercice des missions de commissaire de gouvernement auprès de l'ordre des experts comptables.</p> <p>Depuis le 11 janvier 2016, cette mission a été étendue près le Conseil régional de l'ordre des experts comptables de Limoges et celui de Poitou Charentes Vendée, suite à la nomination de Monsieur de Voyer d'Argenson par arrêté ministériel.</p>

<b>Mission Départementale Risques et Audit</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Jean-Michel POUX</b>, administrateur général des Finances Publiques, responsable de la mission départementale d'audit et de la mission maîtrise des risques,</li>   <li>• <b>M. Bertrand MORTAGNE</b>, inspecteur principal des Finances Publiques, adjoint au responsable de la mission maîtrise des risques,</li>   <li>• <b>Mme Catherine PAVAGEAU</b>, inspectrice, adjointe au responsable de la mission maîtrise des risques</li>   <li>• <b>Mme Marie-Christine LE BRAS</b>,</li> <li>• <b>M Stéphane LOUVET</b>,</li> <li>• <b>Mme Christine PATURLANNE</b>,</li> <li>• <b>Mme Martine SAULEAU</b>,</li> <li>• <b>Mme Aurélie STIEGLER</b>,</li> <li>• <b>Mme Marine TROLLIET</b>, inspecteurs principaux des Finances Publiques,</li> <li>• <b>M Benjamin FURNEMONT</b>, inspecteur des Finances Publiques, assistant auditeur,</li> <li>• <b>M Christophe FERRE</b>, inspecteur des Finances Publiques, assistant auditeur.</li>   <li>• <b>Mme Martine CHENEAU</b>, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Chargée de mission</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son secteur d'activité.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. POUX, M. MORTAGNE reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de la mission maîtrise des risques.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M POUX et M MORTAGNE reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de la mission maîtrise des risques.</p> <p>Reçoivent délégation concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ;</li> <li>- la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs</li> </ul> <p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p>
<b><u>Cellule Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Damien DAUPHIN</b>, inspecteur des Finances Publiques</li>   <li>• <b>Mme Catherine PAVAGEAU</b>, inspectrice des Finances Publiques</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.</p> <p>En cas d'empêchement de M. Damien DAUPHIN, reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.</p>
<b>Mission Politique Immobilière de l'Etat</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Jacques ORTET</b>, administrateur général des Finances Publiques, responsable régional de la politique immobilière de l'Etat,</li>   <li>• <b>Mme Anne CALAVIA</b>, inspectrice principale des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. ORTET reçoit la même délégation.</p>

<b>Mission Cabinet Communication</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Agnès PARACHOU</b>, inspectrice principale des Finances Publiques, responsable de la mission cabinet/communication,</li> <li>• <b>Mme Agnès LUCE</b>, inspectrice des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme PARACHOU reçoit la même délégation.</p>
<b>PÔLE FISCALITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Michael WEISPHAL</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des particuliers et des missions foncières,</li> <li>• <b>Mme Valérie ESTORT</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division de la Fiscalité des professionnels,</li> <li>• <b>Mme Marie-Thérèse MENDY</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Contrôle fiscal,</li> <li>• <b>M. Jacques LOMBARD</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques,</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes relevant du pôle fiscalité dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2).</p> <p>Ils ont toutefois pouvoir pour homologuer les rôles (arrêté préfectoral du 02 avril 2015),</p> <p><b>Mesdames Valérie ESTORT</b> responsable de la division de la Fiscalité des professionnels et son adjointe <b>Sylvie CANDAU</b> (cf Division Fiscalité des professionnels)_reçoivent en outre délégation pour signer tous les actes relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'inscription au tableau de l'ordre des experts comptables, à l'exception des avis défavorables,</li> <li>- à l'exercice illégal de la profession d'expert comptable,</li> <li>- aux procès-verbaux des réunions de la commission de l'art 7 bis de l'ordonnance de 1945,</li> <li>- à l'autorisation accordée aux professionnels de l'expertise comptable prévue par l'article 1649 quater L du code général des impôts.</li> </ul>
<b><u>Chargées de Mission Pôle Fiscalité</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Odile ACCART</b>, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques</li> <li>• <b>Mme Bernadette FLORES</b>, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission respective.</p>

<b><u>Cellule Pilotage des huissiers et agents commissionnés</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Eric BOUTET</b>, inspecteur principal des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule</p>
<b><u>Division Fiscalité des particuliers et des missions foncières</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Michael WEISPHAL</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des particuliers et missions foncières,</li> <li>• <b>M. Jérôme COUCHAUX</b>, inspecteur Principal et <b>Mme Annie BOUYSSONNIE</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjoints,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>M. WEISPHAL a seul, avec Mme Valérie ESTORT responsable de la division des professionnels, délégation pour autoriser la vente de biens meubles saisis.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. WEISPHAL reçoivent la même délégation pour tous les actes relevant de leur mission au sein de la division.</p>
<b><u>Division Fiscalité des professionnels</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Valérie ESTORT</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Fiscalité des professionnels,</li> <li>• <b>Mme Sylvie CANDAU</b>, inspectrice principale des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Fiscalité des professionnels,</li> <li>• <b>M. Arnaud WACHS</b> et <b>Mme Nathalie LACOSTE</b>, inspecteurs des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Nathalie LACOSTE</b>, <b>Mme Gisèle PERE FAM</b>, <b>Mme Lydia ROUZAUD</b> inspectrices des Finances Publiques</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division ;</p> <p>A seule, avec M WEISPHAL, responsable de la division de la fiscalité des particuliers, délégation pour autoriser la vente de biens meubles saisis.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme ESTORT reçoit les mêmes délégations.</p> <p><b>Mesdames Valérie ESTORT</b> et <b>Sylvie CANDAU</b> reçoivent en outre seules délégation pour signer tous les actes relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'inscription au tableau de l'ordre des experts comptables, à l'exception des avis défavorables,</li> <li>- à l'exercice illégal de la profession d'expert comptable,</li> <li>- aux procès-verbaux des réunions de la commission de l'art 7 bis de l'ordonnance de 1945,</li> <li>- à l'autorisation accordée aux professionnels de l'expertise comptable prévue par l'article 1649 quater L du code général des impôts.</li> </ul> <p>Reçoivent délégation pour signer les attestations relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises et les DC7/NOTI 2.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Nathalie VAILLS et M. Rémi GALLET</b>, inspecteurs des Finances Publiques, <b>Mme Christine LAGARDE</b>, <b>Mme Marie-Christine LESCLAUX</b>, <b>Mme Carine RAGOT</b> et <b>Mme Françoise SOLIGNAC</b>, contrôleurs des Finances Publiques</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants.</p>
<p><b><u>Division Contrôle fiscal</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Marie-Thérèse MENDY</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Contrôle fiscal,</li> <li>• <b>Mme Valérie VERDOUX</b>, inspectrice principale des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division contrôle fiscal</li> </ul> <p><b>Mmes Lydie FAGEOLLE, Dominique RAYMOND, Anne-Cécile REULET et Claire STOLL</b> inspectrices des Finances Publiques, <b>M. Eric JUTARD</b>, inspecteur des Finances Publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Olivier FAYEMENDY</b>, inspecteur des Finances Publiques au service du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme MENDY, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme MENDY, reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatifs à leurs missions au sein de la division.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de son service.</p>
<p><b><u>Division Affaires juridiques</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Jacques LOMBARD</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques.</li> <li>• <b>Mme Françoise FERNANDEZ</b>, et <b>Mme Valérie DARAN</b>, inspectrices divisionnaires des Finances Publiques, adjointes,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. LOMBARD, reçoivent la même délégation pour signer tous les actes relevant de leur mission au sein de la division.</p>
<p><b>POLE GESTION PUBLIQUE</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Christelle BRAUN-TIMONER</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Secteur Public Local,</li> <li>• <b>Mme Irène PILLON</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Expertise et Actions Économiques,</li> <li>• <b>Mme Annick PERNOT</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Opérations Comptables de l'État,</li> <li>• <b>Mme Bernadette LOSSON</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Dépense,</li> <li>• <b>Mme Cécile ULLRICH</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Domaine,</li> <li>• <b>Mme Élisabeth MAILLOT</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Pensions,</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation chacune pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes du pôle gestion publique dans le respect des limites de la délégation générale indiquée aux articles 1 et 2 (notamment en matière de domaine et de gestion des patrimoines privés ainsi que l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes locales).</p>

### Division Secteur Public Local

- **Mme Christelle BRAUN-TIMONER**, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Secteur Public Local, Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
- **M. Eric JONCOUR**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable de la division Secteur Public Local En cas d'empêchement ou d'absence de Mme BRAUN-TIMONER, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.
- **Mme Pascale SUBERVILLE**, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Secteur Public Local En cas d'empêchement ou d'absence de Mme BRAUN-TIMONER, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.

#### Service Fiscalité Directe Locale

- **Mme Sophie CADIO**, inspectrice divisionnaire expert des Finances Publiques, Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exercice de sa mission d'expertise ;
- **Mme Sabrina SURIN**, inspectrice des Finances Publiques responsable du service de fiscalité directe locale Reçoit délégation pour signer tous les documents relatifs aux opérations courantes du service de la Fiscalité Directe Locale ;
- **Marie-Elisabeth LACOUTURE**, contrôleur des Finances Publiques, son adjointe En cas d'empêchement ou d'absence de Mmes CADIO et SURIN, reçoit délégation pour assurer l'envoi des courriers courants.

#### Service Collectivités et Etablissements Publics Locaux

- **Mme Emmanuelle BRODU**, inspectrice des Finances Publiques, Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Collectivités et Etablissements Publics Locaux. Elle reçoit en outre délégation pour signer les comptes de gestion sur chiffres des collectivités et établissements publics locaux ainsi que les états annexes.
- **Mme Monique FABRE-BOYER**, contrôleur principale des Finances Publiques, En cas d'empêchement ou d'absence de Mme BRODU, reçoit les mêmes délégations.

#### Cellule Modernisation

- **M. Antoine BEZIAT**,
- **Mme Laure CHEVALARD**,
- **M. Hamid MAMMAR**,
- **Mme Éliane SALLEHART**, inspecteurs des Finances Publiques, Reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.

#### Cellule Conseil

- **Mme Corinne GONTHIER-KERUZEC**, inspectrice des Finances Publiques,
- **Mme Brigitte LARBANEIX**, inspectrice des Finances Publiques Reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.

### Division Expertise Actions Economiques

- **Mme Irène PILLON**, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Expertise Actions Économiques,
- **Mme Évelyne CENDRES-COUSTILLAS**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Expertise Actions Économiques,
- **Mmes DUPRIEZ Karine** , **Blandine HANDY**, inspectrices des Finances Publiques,

Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme PILLON, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.

Reçoivent délégation pour représenter M. de VOYER d'ARGENSON au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, (Mme HANDY en qualité de titulaire, Mme DUPRIEZ, en qualité de suppléante).

A ce titre, elles pourront :

- siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers en qualité de vice-président, ou président en l'absence du préfet et de son délégué,
- signer tout document lié à l'exercice de cette mission.

### Division Domaine

- **Mme Cécile ULLRICH**, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division domaine,
- **M. Bruno BENEDETTO**, **Mme Michèle BONNIN**, inspecteurs divisionnaires des Finances Publiques, adjoints au responsable de la division Domaine,

Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme ULLRICH, reçoivent délégation pour signer tous les actes relevant de cette division, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière relative au Domaine et à la gestion des patrimoines privés.

### Division Opérations comptables de l'État

- **Mme Annick PERNOT**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Opérations comptables de l'État,
- **Mme Oulza DEYCARD**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Opérations comptables de l'État

#### Service comptabilité de l'État :

- **M. Franck DUVAL**, inspecteur des Finances Publiques,
- **Mme Florence RENOM**, contrôleur principale des Finances Publiques,

Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme PERNOT, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.

Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Comptabilité de l'État, à l'exception de la signature des états de développement des soldes. Il reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

En cas d'empêchement ou d'absence de M. DUVAL, reçoit les mêmes délégations à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mmes Dominique BARRIERE et Stéphanie FAVRE</b>, contrôleuses des Finances Publiques, <b>Mmes Valérie BROTONS et Pascale FEYDIEU</b>, <b>Mrs Jean-Pierre DARZACQ et Jean-Pierre FOURET</b>, agents d'administration principaux des Finances Publiques,</li> <li>• <b>M. Laurent KITIASCHVILI</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au suivi des opérations comptables liées à la gestion du parc immobilier de l'État.</p>
<p><b><u>Service des recettes non fiscales</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. André FAURENT</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Annie FOURTEAU</b>, contrôleuse principale des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service des recettes non fiscales, sous réserve des restrictions ci-dessous :</p> <p>la signature des états de poursuites relatifs à l'activité du service exclut la signature des ventes mobilières et immobilières, et des assignations en redressement judiciaire et liquidation judiciaire. La délégation accordée à M. FAURENT inclut expressément la signature des déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. FAURENT, reçoit les mêmes délégations.</p>
<p><b><u>Service de la comptabilité des recettes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Cécile SIAD</b> inspectrice des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Sylvie LATARGERIE</b>, contrôleuse principale des Finances Publiques et <b>Mme Nicole ESNAULT</b>, contrôleuse des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mmes Élisabeth DESSEIX et Dominique FEUILLET</b>, contrôleuses des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Anne-Sophie SBIHI</b>, contrôleuse principale des Finances Publiques, <b>Mmes Élisabeth DESSEIX, Dominique FEUILLET, Carole LABORDE-DURET</b> contrôleuses des Finances Publiques et <b>Coralie BOURON</b>, agent administratif des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service de la comptabilité auxiliaire de la recette. Elle reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme SIAD reçoivent les mêmes délégations à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.</p> <p>Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les déclarations de recettes et les accusés de réception des bordereaux de titres.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer toutes attestations et déclarations relatives à leur fonction entre les postes comptables et les services informatiques concernant les opérations comptables liées aux applicatifs du recouvrement.</p>
<p><b><u>Service Dépôts de fonds, Caisse des Dépôts et Consignations, Clientèle institutionnelle et professions juridiques</u></b></p>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux Dépôts de fonds au Trésor.</p>
<p><b>Dépôts de fonds et Caisse des Dépôts et Consignations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Françoise MOURGUES</b>, inspectrice des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Caisse des Dépôts et consignations, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. de VOYER d'ARGENSON dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Éric MAZEAUX</b>, contrôleur principal des Finances Publiques et <b>M. Joël DELIS</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Clientèle institutionnelle et professions juridiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M Jean-Paul GUILLEMIN</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Françoise MOURGUES reçoivent les mêmes délégations.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa fonction de chargé de clientèle institutionnelle et des professions juridiques, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. de VOYER d'ARGENSON dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.</p>
---	---

### Division Dépense de l'État

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Bernadette LOSSON</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Dépense de l'État,</li> <li>• <b>M. Bernard LUSSAC</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b><u>Service Exécution des dépenses et Contrôle des régies</u></b></p> <p><b>Service Dépense Comptabilité - DSO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Danielle MEYER</b>, inspectrice des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Service Dépense Hors SFACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Sophie DELAMOTTE-PEROCHON</b>, inspectrice des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Service Dépense SFACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Emmanuel VENEREAU</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Contrôle des régies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Marc BERTRAND</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b><u>Service Liaison-Rémunérations</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Sarah BUSINARO</b>, inspectrice des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Anne SPERAT</b>, contrôlease principale des Finances Publiques,</li> <li>• <b>M Thomas PARADE</b> agent administratif principal des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme LOSSON reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service, ainsi que les observations aux ordonnateurs et les suspensions de paiement, sauf lorsque l'observation ou la suspension concerne une question de principe.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Contrôle des régies.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Liaison-Rémunérations. En outre, elle reçoit délégation pour octroyer des délais de paiement pour la récupération des indus sur rémunérations dans la limite de 12 mois. Elle reçoit enfin délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement et toutes les attestations de paiement relatives à la gestion du service.</p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Jean-Marie VALERO</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Martine BIARD</b> contrôleuse principale des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Murielle DARGERÉ</b>, contrôleuse principale des Finances publiques,</li> <li>• <b>M. Fabien CUROT</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Hélène GAULT</b>, contrôleuse des Finances Publiques,</li> <li>• <b>M. Henri MANGAL</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Valérie NEGRE</b>, contrôleuse des Finances Publiques.</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement.</p>
<p><b><u>Division Pensions</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Élisabeth MAILLOT</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Pensions,</li> <li>• <b>Mme Élisabeth LUSSAC</b>, inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Pensions</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme MAILLOT, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division</p>
<p><b><u>Autorité de certification</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Marie-Christine BADIOLA</b>, inspectrice des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>Reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Autorité de certification.</p>
<p><b>POLE PILOTAGE ET RESSOURCES</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Philippe VITRY</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division gestion des ressources humaines et formation</li> <li>• <b>M. Xavier REMY</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier,</li> <li>• <b>Mme Anne-Carole BELLOSSI-POIREY</b>, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes du pôle pilotage et ressources dans le respect des limites de la délégation générale indiquées aux articles 1 et 2 (notamment en matière d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicateur).</p>
<p><b><u>Assistant de Prévention du département de la Gironde</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Frédéric FLEURY</b>, inspecteur des Finances Publiques, Assistant de prévention pour le département de la Gironde.</li> </ul>	<p>Reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.</p> <p>Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques 33.</p>

### Division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Philippe VITRY</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle,</li><li>• <b>M. Antoine ROMANO</b>, inspecteur principal des Finances Publiques, adjoint au responsable de la division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle,</li></ul> <p><b>Service Gestion des ressources humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mmes Sophie GIMENEZ, Sophie VIDES et Maria-Des-Anges DUREY</b> inspectrices des Finances Publiques,</li><li>• <b>Mme Maria-Des-Anges DUREY</b> inspectrice des Finances Publiques, <b>Mme Annie-France GUERIN</b>, contrôleur principale des Finances Publiques, <b>Mme Claudine SACCHETTI</b> contrôleur des Finances Publiques, et <b>Mme Céline JAMBON</b>, agente administrative des Finances Publiques.</li></ul> <p><b>Service Formation professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Laurent HONTEBEYRIE</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, <b>Mmes Sylvaine CEBRIAN et Mailys RIVASSEAU</b>, inspectrices des Finances Publiques,</li></ul>	<p>Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de la division y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les états de frais de déplacement (validation informatique)</li><li>- les contrats d'embauche des auxiliaires contractuels et stagiaires</li><li>- les contrats de location de salles pour les concours</li><li>- les arrêtés déconcentrés de mise en position</li></ul> <p>En cas d'empêchement ou d'absence de M. VITRY reçoivent la même délégation.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer les frais de déplacement (validation informatique).</p> <p>Reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatifs au service Formation professionnelle ainsi que pour signer les convocations aux sessions de formation ainsi que les ordres de mission qui leur sont attachés.</p>
---	---

### Division Budget, Logistique et Immobilier

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Xavier REMY</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier,</li><li>• <b>Mme Dominique PONS</b>, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier,</li></ul> <p><b>Service Immobilier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M Stéphane BRUNET</b>, inspecteur des Finances Publiques</li></ul> <p><b>Service Prescripteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Martine OLIVIER</b>, inspectrice des Finances Publiques</li></ul> <p><b>Gestion de la cité administrative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Élodie GAMBADE</b> inspectrice des Finances Publiques</li></ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. REMY, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires de la division dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 4 janvier 2016.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer les actes relatifs aux affaires de leur service dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 4 janvier 2016</p>
--	---

**Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service**

- **Mme Anne-Carole BELLOSSI-POIREY**, administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service,

**Gestion des emplois et des structures**

- **M Armand Bernard VALERO**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques et **Mesdames Martine RELUN et Monique STRUB-KLEIN**, inspectrices des Finances Publiques,

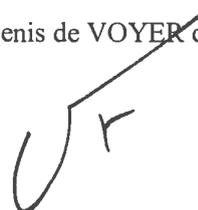
Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme BELLOSSI-POIREY reçoivent la même délégation pour leur service.

**Article 4** : La présente décision prend effet le 3 avril 2017..

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON



# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2017-03-27-011

Arrêté portant composition de la commission départementale de réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au CDG de la Gironde ainsi que les collectivités non affiliées en vertu de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
Bureau des Collectivités Locales

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DE LA GIRONDE SIÉGEANT  
POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES AU CENTRE  
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GIRONDE AINSI QUE LES  
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 23 DE  
LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

---

**LE PRÉFET de la GIRONDE,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 23 modifié par l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2<sup>ème</sup> partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

2 Esplanade Charles-de-Gaulle - CS 41397 - 33077 BORDEAUX CEDEX – Téléphone 05 56 90 60 60  
Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Gironde sur [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2<sup>ème</sup> partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU la circulaire du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 17 mars 2015 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU l'arrêté du 12 janvier 2017 portant composition de la Commission Départementale de Réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU l'arrêté de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 19 janvier 2017 désignant le Docteur Anne PEROT comme médecin généraliste agréé,

VU la demande formulée le 1<sup>er</sup> mars 2017 par le Docteur Anne PEROT aux fins de siéger à la Commission Départementale de Réforme pour les collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier la composition de la Commission Départementale de Réforme pour les collectivités territoriales affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les collectivités non affiliées,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1er :** La composition de la Commission Départementale de Réforme siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités suivantes :

- Arcachon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bègles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux Métropole
- Cenon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- La Teste de Buch et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Lormont et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Mérignac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Saint-Médard-en-Jalles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Talence et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Villenave d'Ornon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Le Conseil Départemental de la Gironde,
- La région Nouvelle-Aquitaine,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

est fixée comme suit :

**Président** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ou son représentant

**Médecins** :

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Xavier BEGUERIE
- Docteur Arnaud DUBOURGUET
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Marielle MARIMBORDES
- Docteur Anne PEROT

**COLLECTIVITÉS AFFILIÉES**

**Représentants de l'Administration**

**Titulaires** : - Monsieur Jean-Jacques DAVID  
- Monsieur Pierre BARIANT

**Suppléants** : - Madame Nathalie LE YONDRE  
- Monsieur Joseph FORTER  
- Monsieur Marcel DURANT  
- Madame Evelyne LAVIE

**Représentants du Personnel**

➤ **Catégorie A** :

**Titulaires** : - Madame Lysiane BERNIER  
- Madame Marielle DUFRET

**Suppléants** : - Monsieur Didier ADLER  
- Madame Michèle AUDOIT-BOUCAU  
- Madame Sylvie LATOURNERIE  
- Madame Brigitte BISPALIE

➤ **Catégorie B** :

**Titulaires** : - Madame Martine NORMAND  
- Madame Sylvie GIRAL

**Suppléants** : - Madame Cécile ABSIN  
- Monsieur Stéphane ROUSSEL  
- Madame Françoise SOUPIZET  
- Madame Sandrine SAUVANET

➤ **Catégorie C** :

**Titulaires** : - Madame Laurence NEGUELOUART  
- Madame Nadine RANSINANGUE

**Suppléants** : - Monsieur Joël DUCASSE  
- Madame Nicole SICOULY  
- Madame Catherine BERNALEAU  
- Monsieur Lionel DEHILLOTTE-DEJEAN

## COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

### Mairie d'ARCACHON

#### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Daniel PHILIPPON  
- Madame Nadine LIMOUZIN

Suppléants : - Monsieur Patrick LEFEBVRE  
- Madame Martine PHELIPPOT  
- Madame Monique DUBROCA  
- Monsieur Patrick CAPTUS

#### Représentants du Personnel

##### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Carole BOUISSE

Suppléants : - Madame Claudine LAFABRIE  
- Madame Régine HUMEZ

##### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Véronique BUILLES

Suppléants : - Madame Sophie CATHERINE  
- Madame Béatrice FAGET

##### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Christophe DAGNAUD  
- Monsieur Serge CHOUIPPE

Suppléants : - Monsieur Cyril BRULE  
- Monsieur Michel TARRISSAN  
- Monsieur Michel CHATEAU  
- Madame Valérie ROSSI

## Ville et CCAS de BEGLES

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Patrice VIVANT  
- Monsieur Philippe MARTIN

**Suppléants** : - Monsieur Franck JOANDET  
- Monsieur J.E. SURLEVE-BAZEILLE  
- Monsieur Marc CHAUVET  
- Madame Evelyne LABARTHE

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Cécile FAUCONNET  
- non désigné à ce jour

**Suppléants** : - Monsieur Philippe SANCHEZ  
- Monsieur Alfonso LOZANO LOPEZ  
- non désigné à ce jour  
- non désigné à ce jour

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Sandra ASTIER  
- non désigné à ce jour

**Suppléants** : - Monsieur Florent NALIS  
- Monsieur Olivier VIGNAULT  
- non désigné à ce jour  
- non désigné à ce jour

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Vincent MEYRAT  
- Madame Laurie DAMBON

**Suppléants** : - Madame Valérie PUJOL  
- non désigné à ce jour  
- Monsieur Christophe CLAVELLE  
- Madame Nadine DUBERNET

## Mairie de BORDEAUX

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Nicolas FLORIAN  
- Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H

**Suppléants** : - Madame Emmanuelle CUNY  
- Madame Brigitte COLLET  
- Monsieur Guy ACCOCEBERRY  
- Madame Laetitia JARTY-ROY

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Michèle VASSAL  
- Madame Marie-Emmanuelle ALLANT-DUPUY

**Suppléants** : - Monsieur Dominique BOYER  
- Madame Marie-Christine HERVÉ

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Didier SAULE  
- Monsieur Vincent LAFOURCADE BARTHE

**Suppléants** : - Madame Francette DUPUY  
- Madame Karine PAUNOM  
- Monsieur Michel DESSALES

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Catherine HEBRAT  
- Madame Carole FELINE

**Suppléants** : - Monsieur Philippe BRETAGNE  
- Madame Patricia RENARD  
- Madame Béatrice BATBY

## BORDEAUX MÉTROPOLE

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Michèle FAORO  
- Madame Laurence DESSERTINE

**Suppléants** : - Monsieur Alain DAVID  
- Madame Emmanuelle CUNY  
- Madame Conchita LACUEY  
- Madame Anne-Marie LEMAIRE

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Mustapha ELOUAJIDI  
- Monsieur Alain VASSAL

**Suppléants** : - Madame Christine VOLPILHAC  
- Madame Muriel CANESTRARO  
- Madame Line PIERRAT  
- Madame Laurence MILLET

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Véronique LAMBERT  
- Monsieur THIERRY BERDOY

**Suppléants** : - Madame Laetitia VINCIGUERRA  
- Madame Caroline MORAIS RIBEIRO  
- Monsieur Eric GUILHEM  
- Monsieur DIDIER MASCAREL

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Raymond LEGLISE  
- Madame Sylvie BRIDIER

**Suppléants** : - Monsieur Sylvain VERNEY  
- Monsieur Frédéric BELLOC  
- Madame Christine CAILLOUX  
- Madame Carine TARADE

## Ville et CCAS de CENON

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Marie-Josèphe CAZENAVE  
- Madame Michèle LIMOUSIN

**Suppléants** : - Monsieur Jean-Paul DELPECH  
- Monsieur Bernard FAVRE  
- Madame Fernanda ALVES  
- Madame Laila MERJOUÏ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Jean-Christophe PARCEILLER

**Suppléants** : - Madame Dominique BERGERET  
- Madame Marie-Hélène FILLEAU

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Catherine CASTET  
- Monsieur Bernard PALLAS

**Suppléants** : - Madame Nadia CHAUMEL  
- Monsieur Bertrand GONZALES  
- Monsieur Pierre PALLAS  
- Madame Cécile ROJAT

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Blaise LARROUTUROU  
- Monsieur Yannick DUMAIL

**Suppléants** : - Madame Véronique CHOLLET  
- Madame Séverine CHATEAUREYNAUD  
- Monsieur André BEYNAC  
- Monsieur Eric GUENON

## Ville et CCAS de GRADIGNAN

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Michel BÉLANGER  
- Madame Christine DYMALA

Suppléants : - Madame Catherine MELUL  
- Monsieur Jean-Bernard LATOUR  
- Madame Valérie MORIN  
- Monsieur Ricardo GONZALEZ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Maxime ROUDIL  
- Monsieur Marc PEYRAT

Suppléants : - Madame Ghislaine DIAZ  
- Madame Nadège DUTHEIL  
- Madame Adeline BIENVENU  
- Madame Caroline TALON

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Jean-Gérard AGNOLA  
- Madame Audrey MORTIER

Suppléants : - Madame Anne-Sophie GISTAU  
- Madame Dominique BAQUEDANO  
- Monsieur Fabien VANZWELMEN  
- Monsieur Jean-Louis BOS

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Jean-Paul TAUDIN  
- Madame Sophie ERT

Suppléants : - Monsieur Bruno GAILLARD  
- Monsieur Didier SAMBRES  
- Monsieur Simon GACHICHANS  
- Monsieur Dominique MARLERE

## Ville et CCAS de LA TESTE DE BUCH

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Christiane DECLÉ  
- Madame Anne-Marie MOREAU

Suppléants : - Madame Véronique DI CROLA  
- Madame Monique GUILLON  
- Madame Marie-Paule SCHILTZ-ROUSSET  
- Madame Joëlle BADERSPACH

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Christelle MESTOUR

Suppléants : - Madame Catherine BLOT  
- Madame Patricia PETROVITCH

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Valérie LUC  
- Madame Nelly MARTINERIE

Suppléants : - Monsieur Jean-Paul FAURE  
- Madame Sarah LAMAYSOUETTE  
- Madame Danièle POLESE  
- Madame Françoise CARON

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Isabelle MIRTIN-CLAVERIE  
- Madame Virginie CASTAGNET

Suppléants : - Madame Sylvie POISSONNET-LAFON  
- Monsieur Franck ARNAISE  
- Monsieur Fabrice RICAUT  
- Monsieur Patrick LADAURADE

## Ville et CCAS de LIBOURNE

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Sabine AGGOUN  
- Madame Agnès SEJOURNET

Suppléants : - Madame Monique JULIEN  
- Monsieur Régis GRELOT  
- Monsieur Thierry MARTY  
- non désigné à ce jour

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Brigitte DURAFFOURG  
- Madame Marina DESTAND

Suppléants : - Monsieur Dominique PHILIPPOT  
- Monsieur Philippe GAUDIN  
- Monsieur Loïc MURVILLE  
- Madame Julia DELPECH

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Denis BOURDONCLE  
- Monsieur Franck PICARD

Suppléants : - Monsieur Gilles CASSOLA  
- Madame Cindy NEBOUT  
- Madame Sophie LESAGE  
- Madame Emmanuelle FOURCAUD

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Franck BRUN  
- Madame Merryll MORO

Suppléants : - Madame Pascale BILLAUD  
- Madame Michelle MONSÉRAT  
- Madame Laurence CASENOVE  
- Madame Marie-Christine REDEUIL

## Ville et CCAS de LORMONT

### Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Madame Jannick MORA  
- Madame Michèle FAORO
- Suppléants** : - Monsieur Marc GALET  
- Madame Cyrille PEYPOUDAT  
- Madame Claude DAMBRINE  
- Madame Josette BELLOQ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

- Titulaires** : - Monsieur Jacques PAVOT  
- Madame Catherine BELLEAUD-CEMELLI
- Suppléants** : - Madame Christine SALIS  
- Monsieur Alain TEXIER  
- Madame Sylvie PAVOT  
- Madame Brigitte TOUZEAU

#### ➤ Catégorie B :

- Titulaires** : - Monsieur Olivier ROUSSET  
- Monsieur Fabrice CASAREGGIO
- Suppléants** : - Madame Laurence TRAPY  
- Monsieur Jean-Marc TRIDON  
- Madame Alexia ANDRIEU  
- Monsieur Pierre COURBIN

#### ➤ Catégorie C :

- Titulaires** : - Monsieur Jérôme LELONG  
- Monsieur Minh Tung LE
- Suppléants** : - Monsieur Florent COMMARMOND  
- Madame Corinne TRIDON  
- Monsieur Sébastien DE CORNUAUD  
- Madame Séverine GUENNOU

## Ville et CCAS de MÉRIGNAC

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Bernard LE ROUX  
- Madame Monique POITREAU

**Suppléants** : - Madame Marie-Christine EWANS  
- Madame Régine MARCHAND  
- Madame Joëlle LEAO  
- Madame Martine CHAPEYROU

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Thierry MARCHESSEAU  
- Madame Bénédicte TOGNINI

**Suppléants** : - Madame Céline FOURNAT  
- Monsieur Mathieu BERNARD  
- Madame Marieke DOREMUS  
- Madame Sylvie DELSANTI

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Jean-Marie DESCLAUX  
- Monsieur Laurent ROUILLARD

**Suppléants** : - Madame Jamila MIMOUNI  
- Monsieur Stéphane TURCATO  
- Madame Frédérique BERTE  
- Madame Martine JOANCHICOY

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Suzanne GOBILLOT  
- Madame Maryline GARDET-RACHE

**Suppléants** : - Madame Sophie LARTIGUE-MEYNIÉU  
- Madame Alisson GOUBIER  
- Madame Corinne BOURREC

## Ville et CCAS de PESSAC

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Pascale PAVONE  
- Monsieur Jean-François BOLZEC

Suppléants : - Madame Stéphanie JUILLARD  
- Madame Gladys THIEBAULT

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Anne Marie LAMAGNERES  
- Monsieur Pierre LAFONT

Suppléants : - Madame Hélène BARBOT  
- Madame Saida BENIDIR

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Fabrice SAUBUSSE  
- Madame Martine GAUSSENS

Suppléants : - Monsieur Mickael CARRECABE  
- Madame Corinne POURRERE  
- Madame Cécile BOUFFARTIGUES

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Marie-Laure LASBARRERES  
- Monsieur Jean-Claude BACOT

Suppléants : - Madame Dominique PATERNOTTE  
- Madame Valérie CAMPS  
- Monsieur Fabien MARCILLY

## Ville et CCAS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Danièle LAYRISSE  
- Monsieur Jean-Louis ROUCHER

**Suppléants** : - Madame Christine FEREC  
- Monsieur Michel BARAT  
- Madame Françoise HANUSSE  
- Monsieur Antoine AUGÉ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Sophie JOLY  
- Madame Elodie GUERNALEC-ROMBY

**Suppléants** : - Madame Annie ROY-ARTIGOU  
- Madame Evelyne GUIRAUD  
- Monsieur Pascal PIQUÉ  
- Madame Eladia SCHIEJA

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Sylvie SMITS  
- Madame Delphine CHATAIGNIER

**Suppléants** : - Monsieur Thierry AZNAR  
- Madame Isabelle GUIONNEAU  
- Monsieur Thomas SAINT-GIRON  
- Madame Fabienne JARIOD

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Isabelle DUVERGE  
- Monsieur Richard BALESTRAT

**Suppléants** : - Monsieur Thierry TENADET  
- Monsieur Patrice PETIOT  
- Madame Valérie SEGUIN  
- Madame Bérangère HERISSE

## Ville et CCAS de TALENCE

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Emmanuel SALLABERRY  
- Madame Marie Nelly DENON BIROT

**Suppléants** : - Madame Laetitia PITOT  
- Madame Denis GRESLARD-NEDELEC  
- Madame Monique DE MARCO  
- Monsieur François BESSE

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Gérard JEHL  
- Madame Marie-Pierre SCHEMBRI

**Suppléants** : - Madame Delphine NAPIAS  
- Monsieur Yoann BÉNARD

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Céline MASSIAT  
- Monsieur Jean-François CUNY

**Suppléants** : - Madame Karine EYMERY  
- Madame Camille BIROT-GARCIA  
- Monsieur Jean-Louis FILLON

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Nicolas TAMISIER  
- Monsieur Christophe SCARAMUZZA

**Suppléants** : - Madame Vanessa GAULT  
- Monsieur Anthony CHASSAING  
- Madame Yolande TOURE  
- Madame Sonia LAGRAVE

## Ville et CCAS de VILLENAVE D'ORNON

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Bernard DEBUC  
- Madame Agnès BOY

Suppléants : - Monsieur Christian BOURHIS  
- Monsieur Joël RAYNAUD  
- non désigné à ce jour  
- non désigné à ce jour

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Manuel BERTIN

Suppléants : - Monsieur Hugues VENEL  
- Monsieur Axel FUMO

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Ronan BOURDON

Suppléants : - Madame Marie-Hélène COLIN  
- Monsieur Frédéric BOULANGER

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Nadine HASTARAN  
- Monsieur Philippe SANZ DE GALDEANO

Suppléants : - Monsieur Philippe OTTERNAUD  
- Monsieur Bruno MINVIELLE  
- Madame Christine HOUDAYYER  
- Madame Sylvie JODET

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Gironde

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Hervé GILLÉ  
- Monsieur Jean-Louis DAVID

**Suppléants** : - Monsieur Bernard FATH  
- Monsieur Arnaud DELLU  
- Monsieur Dominique VINCENT  
- Madame Valérie DUCOUT

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Marie-Hélène TRIALLE  
- Monsieur Claude MOLINIER

**Suppléants** : - Madame Marie-José SALANON  
- Monsieur François TIGNOL  
- Monsieur Didier LAROCHE  
- non désigné à ce jour

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Jacques MESSAGER  
- Madame Sylvie DUTHIL

**Suppléants** : - Monsieur David DUBRASQUET  
- Madame Marie MARIANO  
- Madame Odile MAIRE  
- Madame Cécile FERRAND

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Daniel MARTIN  
- Monsieur Philippe SARRAUTE

**Suppléants** : - Monsieur Jean-Michel TAUZIN  
- Monsieur Thomas CHOISI  
- Monsieur Jean-Louis COLLOMB  
- Monsieur Christian BOUSSINOT

## RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Laurence ROUEDE  
- Monsieur Thierry TRIJOLET

**Suppléants** : - Monsieur Dominique ASTIER  
- Madame Gisèle LAMARQUE  
- Monsieur Vital BAUDE  
- Monsieur Eddie PUYJALON

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Coralie GODAIN  
- Madame Aurélie PAQUIGNON

**Suppléants** : - Monsieur Djamshid SABERAN  
- Madame Marion VILLEREAU  
- Madame Amélie COHEN-LANGLAIS  
- Monsieur Damien MONCASSIN

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Sylvie MAILLOCHAUD  
- Madame Catherine FICHEUX

**Suppléants** : - Monsieur Christophe LAITUE  
- Madame Sandrine DESBORDES  
- Monsieur Christian SAMBOU  
- Monsieur Stéphane VIATEUR

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Stéphanie FAURIE  
- Monsieur Jean-François BETOULE

**Suppléants** : - Monsieur Gilles COURBIN  
- Monsieur Philippe CRUCHET  
- Monsieur Franck MICHEL  
- Madame Colette DIAZ

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES**  
**INCENDIE ET SECOURS**

**SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

**Représentants de l'Administration :**

**Titulaires :** - Monsieur Alain CAZABONNE  
- Madame Nathalie LACUEY

**Suppléants :** - Monsieur Kévin SUBRENAT  
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE  
- Madame Denise GRESLARD NEDELEC  
- Madame Anne-Laure FABRE-NADLER

**Représentants du Personnel**

➤ **Catégorie A :**

**Titulaires :** - Monsieur Jean-Luc BOULOU  
- Monsieur Philippe PIQUER

**Suppléants :** - Monsieur Jean-Pascal GERY  
- Monsieur Laurent GREAULT  
- Monsieur Walter GARCIA  
- Monsieur Pascal DEGUDE

➤ **Catégorie B :**

**Titulaires :** - Monsieur Daniel FAUVIAUX  
- Monsieur Daniel FUSTER

**Suppléants :** - Monsieur Richard ARNAUD  
- Monsieur Yves GUEMON  
- Monsieur Patrick FERNANDEZ  
- Monsieur David WALAS

➤ **Catégorie C :**

**Titulaires :** - Monsieur Armand GORET  
- Monsieur Sylvain BIGAUD

**Suppléants :** - Madame Magali LAMOTHE  
- Monsieur Léopold EMERY  
- Monsieur Xavier LORENZI  
- Monsieur Yohann LAGUEYT

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES**  
**INCENDIE ET SECOURS**

**SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

**Médecin –Chef départemental du SDIS 33 :**

**Titulaire :** - Monsieur Philippe BOUFFARD  
**Suppléant :** - Monsieur François PANTALONI

**Représentants de l'Administration**

**Titulaires :** - Monsieur Jean-Paul DECELLIERES  
- Madame Nathalie LACUEY

**Suppléants :** - Monsieur Pierre JACOLOT  
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE

**Représentants du Personnel**

➤ **Membres S.S.S.M**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Madame Thérèse GACHON

**Suppléants :** - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Madame Laure CASTAGNE

➤ **OFFICIERS**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Olivier BOIDIN

**Suppléants :** - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Monsieur Olivier GREZES  
- Monsieur Christophe MANO

➤ **ADJUDANTS**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Eric MARSALOUX

**Suppléants :** - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Monsieur Robert BLANES  
- Monsieur Olivier GRAVEY

➤ **SERGENTS**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Christopher KIES

**Suppléants** : - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO

➤ **CAPORAUX**

**Titulaires** : - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Grégory ANTOINE

**Suppléants** : - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Monsieur Nicolas EHRHART  
- Monsieur Cédric FRANCOIS

➤ **SAPEURS 1ere CLASSE**

**Titulaires** : - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Cédric MACHET

**Suppléants** : - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO

\*\*\*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES  
INCENDIE ET SECOURS**

**NON SAPEURS-POMPIERS**

**Représentants de l'Administration**

**Titulaires** : - Monsieur Alain CAZABONNE  
- Madame Nathalie LACUEY

**Suppléants** : - Monsieur Kévin SUBRENAT  
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE  
- Madame Denise GRESLARD NEDELEC  
- Madame Anne-Laure FABRE-NADLER

**Représentants du Personnel**

➤ **Catégorie A** :

**Titulaires** : - Madame Christiane MARIDAT  
- Madame Marianne CHIROLEU

**Suppléants** : - Madame Armelle FADEL  
- Madame Rachel RABAL-GONZALEZ  
- Monsieur Wilfrid OMOND  
- Monsieur Bruno PITET

➤ **Catégorie B :**

**Titulaires :** - Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD  
- Madame Sophie LE QUELLEC

**Suppléants :** - Madame Carole LACOURTY  
- Madame Béatrice CABES  
- Monsieur Brice BEAUDEMONT  
- Monsieur Benjamin BOUSQUET

➤ **Catégorie C :**

**Titulaires :** - Madame Stéphanie GRENIER  
- Monsieur Eric LERALLU

**Suppléants :** - Monsieur Laurent DUBERGEY  
- Monsieur Pascal RODRIGUEZ-VALDES  
- Madame Sandrine BERNARDIE  
- Madame Nathalie LAFFARGUE

**ARTICLE 2 :** L'arrêté du 12 janvier 2017 est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

Bordeaux, le 27 MARS 2017

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2017-03-31-004

Arrêté préfectoral en date du 31 mars 2017 portant  
dissolution du syndicat intercommunal de Belin-Beliet et  
Lugos pour le transport des malades et blessés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

31 MARS 2017

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

ARRÊTÉ DU

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BELIN-BELIET ET LUGOS POUR LE  
TRANSPORT DES MALADES ET BLESSES  
- DISSOLUTION -*

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 40-I et IV,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5210-1-1 modifié par la loi précitée, L.5211-25-1 et L. 5211-26,

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, et notamment son article 30,

VU les arrêtés antérieurs :

21 octobre 1957 - Création

08 décembre 2000 - Modification des Statuts -

27 décembre 2016 - Retrait de compétences au 31 décembre 2016 -

VU les délibérations des communes de BELIN-BELIET et LUGOS en date du 10 novembre 2016 portant intégration des personnels du syndicat dans les effectifs des deux communes,

VU la délibération du comité syndical du 23 novembre 2016 fixant les conditions de la liquidation du syndicat,

VU les délibérations des communes de BELIN-BELIET et LUGOS en date des 20 décembre 2016 et 09 décembre 2016 approuvant les conditions de liquidation fixées par le comité syndical,

VU les délibérations du comité syndical du 25 janvier 2017 portant approbation du compte administratif et de la répartition des résultats de clôture entre les deux communes au titre de l'exercice 2016,

VU l'avis du Sous-Préfet d'Arcachon par intérim,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de la liquidation exigées par les articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales sont réunies,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

### ARRÊTÉ

**ARTICLE PREMIER** - Est prononcée la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BELIN-BELIET ET LUGOS POUR LE TRANSPORT DES MALADES ET BLESSES.

**ARTICLE 2** - Les modalités de liquidation du syndicat sont fixées par le comité syndical dans ses délibérations du 23 novembre 2016 et du 25 janvier 2017, jointes en annexes.

1/2

**ARTICLE 3 -** Les archives du syndicat sont conservées à la commune de Belin-Beliet.

**ARTICLE 4 -** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée aux :

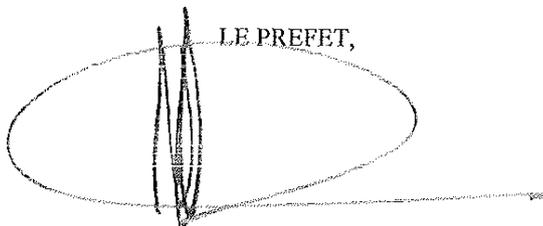
- . Président du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de **BELIN BELIET**.

**ARTICLE 5 -** Les délibérations sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et des administrations concernées.

**ARTICLE 6 -** La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire

Fait à Bordeaux, le 31 MARS 2017

LE PREFET,



Pierre DARTOUT

DELIBERATION n° 2016/11/04

COMMUNE DE LUGOS

Le dix novembre deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation  
03/11/2016

**PRESENTS:** Mme TOSTAIN, M. ARQUEMBOURG, Mme DUFAURE, M. BEAU, Mme VALLIER, M. DAVID, Mme CAMBOURIEU, Mme MARBOIS, Mme LANUC, Mme LAURIOUX, M. LOBBEE, M. VERFAILLIE, Mme DECAUP.

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

**ABSENTS:** M. CANO (pouvoir à JM ARQUEMBOURG), Mme VANDENBUSSCHE.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme LAURIOUX.

**OBJET: CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Compte tenu de l'arrêté de radiation des cadres en date du 11 avril 2016 qui dit que Mme ETHEVE est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compte tenu de la dissolution du syndicat intercommunal BBL dissous au 31 décembre 2016.

Mme le maire propose de remplacer Mme ETHEVE par un agent du SIBBL dans le cadre d'une mutation à compter du 13 décembre 2016 ainsi que de créer et supprimer les postes correspondants ;

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

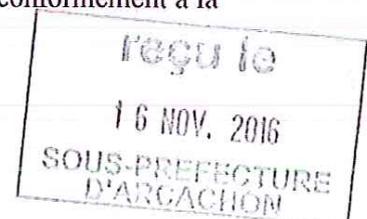
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DÉCIDE**

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup> 80%), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 13 décembre 2016;



- La suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Fait et délibéré le 10 novembre 2016

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Emmanuelle TOSTAIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.



**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Votants : 26

L'an deux mille seize, le dix novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELIET s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 31 octobre 2016, sous la présidence de Madame Marie-Christine LEMONNIER, Maire.

**Etalent présents :** Mme LEMONNIER, Maire, Mme GOISNARD, Mme BARSACQ, Mr DESERT, Mme DULAS, Mr SAUTAREL, Adjoint, Mr TIEMBLO, Mr GOISNARD, Mr PERRIER, Mr THIEFFENAT, Mme CITRAIN, Mr COUCAUD, Mme AUDET, Mme VIAUD, Mme TRAN VAN CHUOI, Mme BOYRIE, Mme CHOPO, Conseillers Municipaux.

**Etalent absents excusés :**

Mr GELLIBERT ayant donné pouvoir à Mr GOISNARD Y.,  
Mme GRIENENBERGER ayant donné pouvoir à Mme GOISNARD A-M.,  
Mme POCHELU ayant donné pouvoir à Mme DULAS,  
Mme BRINDEAU ayant donné pouvoir à Mme BARSACQ,  
Mr CHIGNAGUET ayant donné pouvoir à Mr DESERT,  
Mme GAILLARD BIENFAIT ayant donné pouvoir à Mr SAUTAREL,  
Mr TOUPY,  
Mr SANCHEZ ayant donné pouvoir à Mr PERRIER,  
Mr CARMÉ ayant donné pouvoir à Mme BOYRIE,  
Mr DECLERCQ ayant donné pouvoir à Mme TRAN VAN CHUOI.

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 31 MARS 2017

Secrétaire de séance : Mr GOISNARD Y.

**2016.6.12 PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS – MUTATION D'AGENTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMBULANCIER DE BELIN-BELIET ET LUGOS - CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (deux à temps complet et un à 20/35<sup>èmes</sup>)**

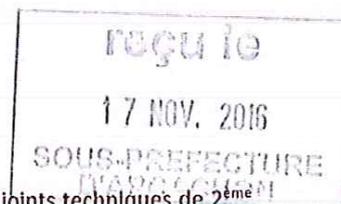
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés portant organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;  
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;

Considérant la décision de la dissolution du Syndicat des Ambulances de BELIN-BELIET et LUGOS à compter du 31 décembre 2016, prise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Considérant la volonté de recruter trois des agents appartenant à ce Syndicat,

Madame DULAS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal,

- d'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,
  - ✓ la création au tableau des effectifs de la commune de deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
  - ✓ la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (20/35<sup>èmes</sup>), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de la commune.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

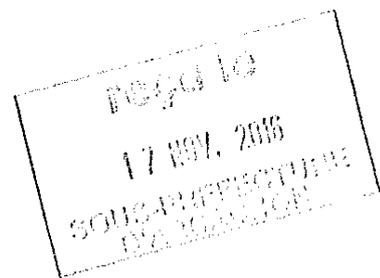
- approuve les propositions ci-dessus.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELIET le 12 novembre 2016.

Le Maire

M-C. LEMONNIER



DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 31 MARS 2017  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués :

- En exercice : 6
- Présents : 5
- Votants : 5

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq janvier à dix-sept heures trente, le Comité Syndical Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de BELIN-BELIET, sous la présidence de Madame LEMONNIER.

**Etaient présents :** Madame LEMONNIER, Présidente, Mesdames BARSACQ, GOISNARD, VIAUD déléguées de la Commune de BELIN-BELIET, Madame TOSTAIN, Vice-Présidente, Monsieur ARQUEMBOURG délégués de la Commune de LUGOS,

**2017/01/01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - EXAMEN – ADOPTION**

Madame La Présidente quitte la séance et Madame Anne-Marie GOISNARD, présente le Compte Administratif 2016 sur lequel le Comité Syndical est invité à délibérer.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

- donne acte de la présentation du Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

**INVESTISSEMENT**

Résultat reporté 2015	:	+ 36 692.95
Dépenses exercice 2016	:	0.00
Recettes exercice 2016	:	0.00
Résultat exercice 2016	:	0.00
Résultat de clôture 2016	:	+ 36 692.95

**FONCTIONNEMENT**

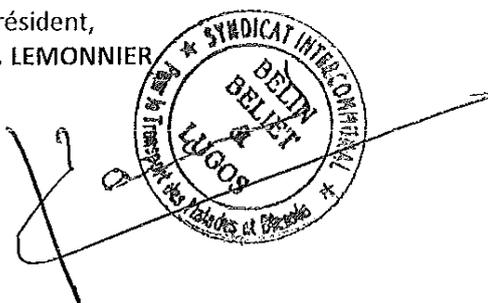
Résultat reporté 2015	:	- 31 506.56
Dépenses exercice 2016	:	179 610.24
Recettes exercice 2016	:	230 898.97
Résultat exercice 2016	:	51 288.63
Résultat de clôture 2016	:	19 782.07



donne quitus à Madame la Présidente.

Pour copie conforme  
Fait à BELIN-BELIET le 30 janvier 2017

La Présidente,  
M-C. LEMONNIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BELIN-BELIET ET LUGOS POUR LE TRANSPORT DES MALADES ET BLESSES ET POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
EN DATE DU 31 MARS 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués :

- En exercice : 6
- Présents : 6
- Votants : 6

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq janvier à dix-sept heures trente, le Comité Syndical Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de BELIN-BELIET, sous la présidence de Madame LEMONNIER.

**Etaient présents :** Madame LEMONNIER, Présidente, Mesdames BARSACQ, GOISNARD, VIAUD déléguées de la Commune de BELIN-BELIET, Madame TOSTAIN, Vice-Présidente, Monsieur ARQUEMBOURG délégués de la Commune de LUGOS,

**2017/03/01 - REPARTITION DES RESULTATS DE CLOTURE 2016 DU SI BBL DISSOUS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 ENTRE SES DEUX COMMUNES MEMBRES**

Considérant les résultats de clôture dégagés au Compte Administratif 2016 voté ce jour :

INVESTISSEMENT : + 36 692,95  
FONCTIONNEMENT : + 19 782,07

Madame la Présidente propose la répartition suivante entre les Communes membres du syndicat dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

**PARTAGE ENTRE LES COMMUNES DE BELIN-BELIET ET LUGOS  
SELON LES MODALITES FIXEES DANS LA DELIBERATION DU 23 NOVEMBRE 2016  
25 % DU TOTAL POUR CHAQUE COMMUNE  
+ 50 % DU TOTAL A PARTAGER ENTRE LES COMMUNES AU PRORATA DE LA POPULATION**

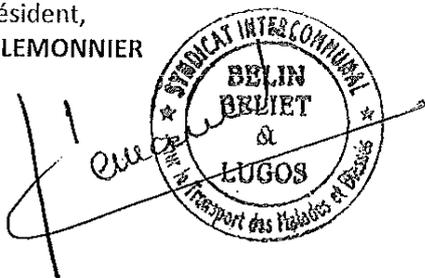
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à partager	19 782,07	RESULTAT D'INVESTISSEMENT à partager	36 692,95
BELIN-BELIET	13 729,46	BELIN-BELIET	25 466,21
LUGOS	6 052,61	LUGOS	11 226,74

Après délibération, le Comité Syndical,  
par 6 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

- approuve la répartition des résultats de clôture 2016 du SI BBL tels que présentés ci-dessus.

Pour copie conforme  
Fait à BELIN-BELIET, le 30 janvier 2017

La Président,  
M-C. LEMONNIER



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BELIN-BELIET ET LUGOS POUR LE TRANSPORT DES MALADES ET BLESSES ET  
POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**DOCUMENT ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
EN DATE DU 31 MARS 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

*Nombre de délégués :*

- En exercice : 6
- Présents : 6
- Votants : 6

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de BELIN-BELIET, sous la présidence de Madame LEMONNIER.

**Étaient présents :** Madame LEMONNIER, Présidente, Mesdames GOISNARD, BARSACQ, VIAUD déléguées de la Commune de BELIN-BELIET,

Madame TOSTAIN, Vice Présidente, Monsieur ARQUEMBOURG délégués de la Commune de LUGOS,

**OBJET : modalités de dissolution du Syndicat Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS pour le Transport des Malades et Blessés**

**RAPPORT DE MME LEMONNIER, Présidente**

**1) Le contexte juridique**

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI), arrêté le 29 mars 2016, propose en son article 30 la dissolution du Syndicat Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS pour le Transport des Malades et Blessés ;

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) donne la possibilité au Préfet, en son article 40 I, de notifier au Syndicat son intention de le dissoudre (notification reçue le 21 novembre 2016) ;

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (RCT) fixe les modalités de dissolution et de liquidation des syndicats de communes ;

L'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le syndicat est dissous par arrêté du Préfet suite au consentement de tous les conseils municipaux intéressés ;

Dans le respect des articles L5211-25-1 et L5211-26 du CGCT, l'arrêté du Préfet portant dissolution du syndicat détermine les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé ;

Il résulte de ce qui précède que l'arrêté de dissolution ne pourra intervenir qu'après délibérations concordantes des Communes membres du syndicat sur les points suivants :

- ✓ répartition des biens meubles, Immeubles, solde de l'encours de la dette (conformément à l'article L5211-25-1 du CGCT)
- ✓ répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture (conformément aux articles L1612- à L1612-20 du CGCT)
- ✓ devenir des contrats (conformément à l'article L5211-25-1 alinéa 4 du CGCT)
- ✓ répartition du personnel (conformément à l'article 40 IV de la Loi NOTRe),

**2) Modalités de la dissolution**

Le Comité Syndical doit se prononcer définitivement sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS pour le Transport des Malades et Blessés et notamment sur les modalités de cette dissolution.

reçu le  
29 NOV. 2016  
Sous-Préfecture  
d'Arcachon

Il est proposé à la commune de BELIN-BELIET et à la commune de LUGOS, membres du syndicat, d'accepter les modalités suivantes de la dissolution :

• **En ce qui concerne les biens meubles**

- Les biens meubles de type mobilier (table, chaises, armoires...), petit matériel (calculatrices, téléphones portables et fixes...) seront transférés à la commune de BELIN-BELIET,
- Les biens meubles de type véhicules, assortis des autorisations de circuler (agrément) délivrées par l'ARS, ainsi que leurs accessoires (brancard, matériel de soins, GPS...) feront l'objet de la signature d'une convention de successeur avec la société « AMBULANCES BRAUCOURT », contre une somme de 100 000 (cent mille) euros. Il convient dans ce cadre d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2016, au compte de recettes de fonctionnement 751-redevance pour concession, licence, brevet.

• **En ce qui concerne les biens immeubles**

Aucun bien Immeuble ne figure au patrimoine du syndicat. Les garages, hangars et bureaux étaient mis gracieusement à disposition du syndicat par la commune de BELIN-BELIET qui en reprend l'usage.

• **En ce qui concerne l'encours de la dette**

Aucun emprunt en cours.

• **En ce qui concerne l'actif et le passif du syndicat**

Le compte administratif 2016 sera voté le 22 décembre 2016.

Avant cette date, il aura été procédé à l'apurement des comptes et, en particulier, au reversement à la commune de BELIN-BELIET d'une subvention exceptionnelle remboursable de 25 000 euros qu'elle avait consentie au syndicat par délibération n° 2014.8.1 du 22 juillet 2014. Il convient dans ce cadre d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2016, au compte de dépenses de fonctionnement 678-autres charges exceptionnelles.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement seront répartis entre les communes de BELIN-BELIET et de LUGOS de la façon suivante :

- ✓ 25 % pour BELIN-BELIET
- ✓ 25 % pour LUGOS
- ✓ 50 % entre BELIN-BELIET et LUGOS au prorata de leur population respective, soit 4882 habitants pour BELIN-BELIET et 882 habitants pour LUGOS (population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Les deux communes seront invitées à corriger leurs résultats par la reprise des résultats du Syndicat Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS pour le Transport des Malades et Blessés à l'appui d'une délibération budgétaire, conformément à l'arrêté de dissolution.

• **En ce qui concerne les contrats**

Les contrats de crédits-baux seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à la date de signature de la convention de successeur.

Pour ce qui concerne les contrats d'assurance des véhicules, ils seront dénoncés au jour de la signature de la convention de successeur à intervenir.

Pour ce qui concerne les contrats de téléphonie, ils seront dénoncés dès que possible, et en tout état de cause avant le 15 décembre 2016.

• **En ce qui concerne le personnel**

Les communes représentées ont engagé un dialogue préalable avec les quatre membres de son personnel. De manière collective, tout d'abord, pour présenter les solutions de mutations possibles, l'organisation des services et informer d'une répartition à 3/4 - 1/4 du personnel dans chacune des collectivités soit 3 agents pour la commune de BELIN-BELIET et 1 agent pour la commune de LUGOS.

De manière individuelle, ensuite, chaque agent a été reçu par les maires des deux collectivités après qu'il ait fait connaître par écrit son choix d'affectation. Une rencontre avec le CDG 33 a également été organisée pour permettre aux agents de connaître très précisément la législation de la Fonction Publique Territoriale en la matière.

Les postes ont été répartis selon les attentes des agents et leurs compétences et également selon les besoins des deux collectivités. La répartition des agents a respecté les souhaits d'affectations exprimés.

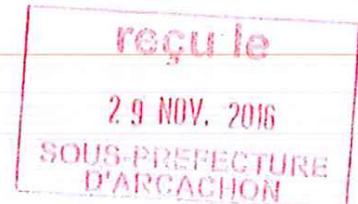
La répartition et l'intégration des agents se fera par mutation pour les deux collectivités : au 1<sup>er</sup> décembre 2016 vers la commune de BELIN-BELIET pour trois agents et au 13 décembre 2016 vers la commune de LUGOS pour un agent.

Chaque commune prendra les délibérations nécessaires pour ouvrir, à son tableau des effectifs, les postes nécessaires à ces mutations.

Le syndicat est donc dégagé du reclassement de son personnel.

◦ En ce qui concerne les archives

Les archives du syndicat seront conservées en Mairie de BELIN-BELIET.



**DECISION DU CONSEIL SYNDICAL**

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

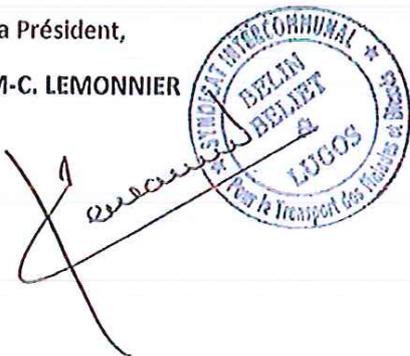
- accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS pour le Transport des Malades et Blessés avec prise d'effet de cette décision au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- approuve les modalités de cette dissolution définies ci-dessus à l'article 2,
- décide de procéder à la Décision Modificative n° 1 suivante du budget primitif 2016 :
  - augmentation des crédits du compte 751-redevance pour concession, licence, brevet en recettes de fonctionnement : +100000 euros,
  - augmentation des crédits du compte 678-autres charges exceptionnelles en dépenses de fonctionnement : + 100 000 euros,
- autorise Madame la Présidente à rembourser à la commune de BELIN-BELIET la subvention exceptionnelle remboursable qu'elle lui avait consentie par délibération du Conseil Municipal n°2014.8.1 du 22 juillet 2014,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention de successeur avec la société « AMBULANCES BRAUCOURT », en la personne de Monsieur Jean-Marc COULLET, gérant, pour les deux véhicules et les autorisations de circuler qui y sont attachées,
- autorise Madame la Présidente à tout mettre en œuvre pour procéder à la mutation des personnels vers les deux collectivités membres du syndicat et à signer tous documents s'y rapportant,
- autorise Madame la Présidente à signer tous documents relatifs aux contrats, conventions et abonnements à résilier,
- autorise Madame la Présidente, de manière générale, à signer tout document en relation avec la dissolution du Syndicat Intercommunal de BELIN-BELIET et LUGOS pour le Transport des Malades et Blessés.

Pour copie conforme

Fait à BELIN-BELIET le 28 Novembre 2016

La Présidente,

M-C. LEMONNIER



# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2017-04-03-002

Délégation de signature à M Samuel BOUJU sous-préfet,  
directeur de cabinet du préfet de la région  
Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde



## PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction des Affaires Juridiques et de  
l'Administration Locale  
Pôle Juridique et Contentieux

ARRETE DU - 3 AVR. 2017

**Donnant délégation de signature à M. Samuel BOUJU  
sous-préfet, directeur de cabinet  
du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,  
préfet de la Gironde**

LE PREFET DE LA GIRONDE

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, et la circulaire NOR-IOCD 1108865C du 28 mars 2011 d'application en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité routière ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes devenue région Nouvelle-Aquitaine par décret du 28 septembre 2016, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** le décret du 27 juillet 2016 paru au journal officiel du 28 juillet 2016 portant nomination de M. Samuel BOUJU, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 juin 2014 portant organisation de la préfecture de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral de délégation de signature en date du 24 février 2017 ;

**VU** la demande de M. le directeur de Cabinet du 29 mars 2017 ;

**SUR PROPOSITION** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Samuel BOUJU, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, devenue région Nouvelle-Aquitaine par décret du 28 septembre 2016, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés et décisions concernant les affaires relevant du cabinet et des autres services qui lui sont rattachés dans les domaines et matières énumérés ci-après :

### **Bureau du cabinet**

- Instruction des demandes relatives aux distinctions honorifiques,
- Courriers et lettres de réponse aux interventions des élus et particuliers.

### **Bureau des polices administratives**

- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la lutte contre le travail illégal ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des débits de boissons ;
- Tous actes, arrêtés et décisions de police administrative relatifs à la lutte contre le travail illégal (L. 8272-1 à 4 du code du travail), dans le cadre de l'usage illicite ou le trafic de stupéfiants (L. 3422-1 du code de la santé publique), aux débits de boissons et restaurants (L. 3332-15 du code de la santé publique), aux établissements fixes ou mobiles de vente à emporter de boissons alcoolisées ou d'aliments assemblés et préparés sur place (L. 332-1 du code de la sécurité intérieure), aux établissements diffusant de la musique (L. 333-1 du code de la sécurité intérieure et R. 571-30 du code de l'environnement) ainsi que dans le cadre des infractions prévues aux articles 1810, 1811 et 1812 du code général des impôts (article 1825 du code général des impôts) ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'organisation des manifestations sportives et à la mise en œuvre de la procédure de substitution, prévue aux articles L. 2215-1 et L. 3221-5 du code général des collectivités territoriales, des pouvoirs de police administrative en matière de circulation et de stationnement pour ces épreuves ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des manifestations et des activités aériennes ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des hélistations, des hélisurfaces et des hydrosurfaces ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation portant sur la vidéo-protection ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des armes, des munitions et des explosifs ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux entreprises domiciliataires ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des chiens dangereux ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des transports de fonds ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la réglementation des fourrières ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux commissions départementales de vidéoprotection, de la sécurité routière et de transports de fonds ;
- Toute correspondance relative aux casinos.

### **Pôle sécurité intérieure**

- Tous les actes, arrêtés, décisions et documents concernant l'ensemble des compétences et attributions du préfet de département en matière d'ordre public et de coordination des forces participant à la sécurité publique, en matière de pilotage et de suivi des politiques de sécurité intérieure ;
- Tous les actes, arrêtés et décisions en matière d'agrément des agents de sûreté aéroportuaire ;
- Tous les actes, arrêtés et décisions relatifs aux agréments des policiers municipaux, gardes particuliers (gardes chasse, pêche, champêtres, bois et forêts, littoral et domaine public routier), inspecteurs de salubrité, agents des autoroutes du sud de la France, agents contrôleurs mutualité sociale agricole ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs au dispositif de prévention de la délinquance (chartes soirées exemplaires, pilotage régional des crédits de la MILDCA, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) ;
- Tous les actes, arrêtés et décisions concernant les détenus hospitalisés ;
- Tous les actes, arrêtés et décisions concernant l'application des dispositions de l'article 9 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

### **Service des systèmes d'information**

- Tous actes, décisions administratives et arrêtés relevant du domaine de la sécurité des services de l'information sur le périmètre de la préfecture de la Gironde et des directions départementales interministérielles.

### **Service interministériel de défense et protection civile**

- Tous actes, décisions et arrêtés en matière de demande de concours et réquisitions de moyens publics ou privés ;
- Tous actes, décisions et arrêtés en matière de sûreté portuaire ;
- Tous actes, décisions et arrêtés relatifs aux artifices et divertissements ;
- Tous actes, décisions et arrêtés relatifs aux accès au centre nucléaire de production d'électricité du Blayais ;
- Tous actes, décisions et arrêtés relatifs à la réglementation sur les catastrophes naturelles ;
- Tous actes, décisions et arrêtés en matière de secourisme ;
- Tous actes, décisions et arrêtés relatifs à la réglementation sur la défense de la forêt contre l'incendie ;
- Tous actes, décisions et arrêtés relatifs à la prévention des risques bâtimentaires, aux commissions de sécurité et, pour le département de la Gironde, au contrôle des établissements recevant du public (ERP) de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Pour l'arrondissement de Bordeaux, tous actes, décisions et arrêtés relatifs au contrôle des ERP de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie.

### **Mission sécurité routière**

- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la préparation et à la mise en œuvre des plans et orientations tendant à l'amélioration de la sécurité routière ;
- Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la gestion des routes à grande vitesse (mesures de police à prendre sur ce réseau et contrôle des dispositifs automatisés de sanction des infractions au code de la route).

Cette délégation inclut :

- les arrêtés d'admission en soins psychiatriques pris en application des articles L.3213-1, L.3213-2, L.3213-4, L.3213-5 et L.3213-7 du code de la santé publique.
- Pour la zone de gendarmerie, la signature des arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire des véhicules, que le conducteur en soit, ou non, propriétaire, en cas d'empêchement d'un sous-préfet d'arrondissement.

Cette délégation exclut les arrêtés de police à caractère réglementaire.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est également donnée à M. Samuel BOUJU, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions intéressant l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BOUJU, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté, sera exercée par Mme Françoise JAFFRAY, directrice de cabinet adjointe, à l'exception, d'une part, des attributions relevant du pôle de la sécurité intérieure, et d'autre part, de la signature des arrêtés d'admission en soins psychiatriques pris en application des articles L.3213-1, L.3213-2, L.3213-4, L.3213-5 et L.3213-7 du Code de la Santé Publique.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BOUJU, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> en ce qui concerne les arrêtés d'admission en soins psychiatriques pris en application des articles L.3213-1, L.3213-2, L.3213-4, L.3213-5 et L.3213-7 du code de la santé publique sera exercée par M. Thierry SUQUET, secrétaire général de la préfecture de la Gironde.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BOUJU, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté, sera exercée uniquement pour les attributions du pôle de sécurité intérieure par M. Didier RIBEYROLLE, directeur de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à M. Benjamin RODE, chef du bureau du cabinet, et à M. Henri RAMONATXO, adjoint au chef de bureau du cabinet, pour signer tous actes et

décisions relevant des attributions du bureau du cabinet. Cette délégation inclut l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués dans la limite d'un montant de 1 500 €.

**ARTICLE 7 :** Délégation de signature est conférée à M. Jérôme VACHEZ, chef du bureau des polices administratives, et à Mme Amandine ESPAGNET, adjoint au chef de bureau des polices administratives, pour signer tous actes et décisions relevant des attributions du bureau des polices administratives et énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté. Pour la police des armes, des munitions et des explosifs, délégation de signature est aussi conférée à M Emmanuel SALLON, chef de la section armes et explosifs, pour signer tous actes et décisions relevant de la réglementation des armes, des munitions et des explosifs.

**ARTICLE 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier RIBEYROLLE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 5 du présent arrêté sera exercée par Mme Christine LACROIX, chef du pôle sécurité intérieure, pour signer tous actes et décisions relevant du pôle de sécurité intérieure et énumérés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** En matière de prévention de la délinquance, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M Didier RIBEYROLLE et de Mme Christine LACROIX, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par M. Grégory BARRAU pour signer tous actes et décisions relevant du dispositif de prévention de la délinquance.

**ARTICLE 10 :** Délégation de signature est donnée à M. Laurent CASTAGNA, chef du service interministériel de défense et de protection civile pour signer tous actes et décisions relevant de ses attributions et énumérés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 11 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CASTAGNA, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 10 sera exercée par M. Geordy BOULDOUYRE, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile.

En matière de prévention des risques bâtimentaires, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M Laurent CASTAGNA et de M. Geordy BOULDOUYRE, la délégation de signature sera exercée par M Gérard VALETTE, par Mme Cécile MONCE, par M. Jean-Marc LARRUE et par M. Jean CLUPOT.

Pour les autres matières, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Laurent CASTAGNA et de M. Geordy BOULDOUYRE, la délégation de signature sera exercée par M. Stéphane BORZA, Mme Cécile PUJOL, M. Mathieu PAROISSIEN et par Mme Mélanie JUVIN, en ce qui concerne la signature des correspondances courantes.

**ARTICLE 12 :** Délégation de signature est conférée à Mme Sophie BILLA, chef du bureau de la communication interministérielle, pour signer dans le cadre de ses attributions, les décisions relatives aux dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués dans la limite d'un montant de 1500 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BILLA, la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Mme Florence BIBES.

**ARTICLE 13 :** En ce qui concerne la mission sécurité routière, délégation est donnée à M. Philippe ARNAL et à M. Aurélien LAGABARRE, pour signer :

- les avis sur travaux ou aménagements sur les routes à grande circulation,
- la mise en demeure des infractions relatives à la publicité sur voies ouvertes à la circulation publique.

Dans le cadre de l'animation du réseau de partenaires liée aux attributions de la mission, délégation de signature est conférée à Mme Maritchou VILLENAVE, pour signer :

- les correspondances, autres que celles réservées aux élus, et les informations au chef de projet «sécurité routière» ;
- toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués dans la limite d'un montant de 1.500 €.

**ARTICLE 14** : Délégation de signature est également donnée à M. Samuel BOUJU, lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des matières ci-après :

- Décisions d'éloignement du territoire français d'un étranger en situation irrégulière en application du livre 5 du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) ;
- Décisions de maintien et décisions de prolongation de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'une décision d'éloignement précitée ;
- Requêtes et mémoires en défense devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français ;
- Requêtes en référé devant le juge administratif aux fins d'autorisation d'exploitation de données dans le cadre de l'état d'urgence ;
- Délivrance de cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre ;
- Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux ;
- Transport de corps à l'étranger ;
- Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération ;
- Réquisitions en cas de menaces sanitaires graves.

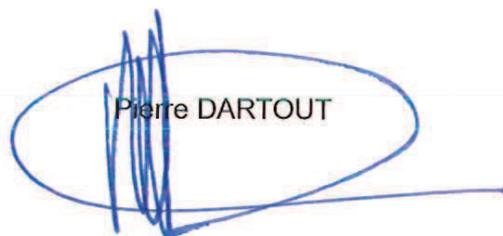
**ARTICLE 15** : En cas d'absence du secrétaire général de la préfecture, M. Samuel BOUJU assure l'exercice des compétences départementales qui lui sont dévolues.

**ARTICLE 16**: A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, l'arrêté préfectoral de délégation de signature du 24 février 2017 est abrogé.

**ARTICLE 17** : M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le - 3 AVR. 2017

LE PREFET,

  
Pierre DARTOUT